

L'abbé Peyramale Curé de Lourdes

Sa charité jetait souvent le trouble dans l'esprit de sa majordome.

On lui envoie douze chemises, un matin. La ménagère les pose sur la table et, prenant un plumeau, s'empresse d'aller épousseter l'armoire. Elle revient et ne trouve plus que dix chemises. Un pauvre avait passé.

— Mais il y en avait douze tout à l'heure ! s'écrie-t-elle.

— C'était un abus ! répond le Curé, je les ai réduites au système décimal. C'est plus conforme aux lois.

Le voyant gratifier un mendiant d'un gilet de flanelle acheté la veille, la même servante n'y put tenir.

— Eh quoi ! Monsieur le Curé, vous lui avez donné le gilet neuf ! Ne pouviez-vous pas, tout aussi bien, lui faire l'aumône de celui qui est tout usé ?

L'abbé Peyramale eut une réponse superbe :

— Cet homme était assez riche en guenilles. Il était inutile de lui en ajouter une de plus.

Arsèn

“ En somme, dit un critique, il n'y a rien de fort remarquable dans la longue série de volumes de M. Houssaye. Ce sont des livres musqués, souvent libertins et voluptueux où il n'y a sous la mousse des mots rien de noble ni de solide, où l'on trouve un agaçant lyrisme dans le style, beaucoup d'affectation dans les épithètes et un élégant dévergondage dans les pensées et les sentiments. ”

M. Houssaye vient de mourir. Malheureusement, ses volumes restent.

Répartition du vote sur la loi remédialrice

Pour : MM. Amyot, Angers, Baird, Barnard, Beausoleil, Belley, Bergeron, Bergin, Blanchard, Boyd, Boyle, Burnham, Cameron (Inverness), Cargill, Carignan, Carling (Sir John), Carpenter, Caron (Sir Adolphe), Chesley, Cleveland, Coatsworth,